Programme de la réglementation thermique des bâtiments neufs (RTBN)

La Réglementation Thermique des Bâtiments Neufs (RTBN) est un dispositif réglementaire qui vise l'amélioration obligatoire des performances thermiques des bâtiments neufs dans les secteurs résidentiel et tertiaire, à travers la limitation des besoins énergétiques du bâtiment liés au confort thermique (besoins de chauffage et de refroidissement des ambiances), exprimés en kWh/m².an.

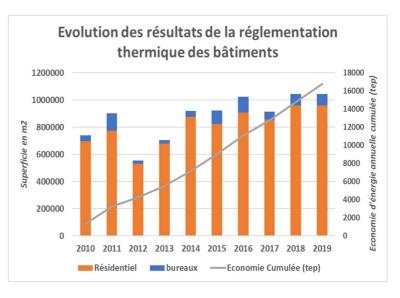








Actuellement, le contrôle de la conformité des nouvelles constructions à la RTBN se fait par les communes, au niveau de l'étude du dossier de permis de bâtir. Le de bâtir n'est permis octroyé que si le projet de à bâtiment construire satisfait les exigences techniques minimales



prévues par la RTBN. Le contrôle sera étendu, ultérieurement, à la construction même, sur chantier.

Depuis le démarrage de ce programme, environ 12 000 bâtiments à usage de bureaux et 68 500 bâtiments à usage résidentiel collectif ont été couverts par la règlementation thermique totalisant une superficie respective de 700 000 m² et 8 millions de m².

L'économie cumulée générée par l'application de la RTB sur la période 2010-2019 est de l'ordre de 17ktep.